



Dans les lycées néo-aquitains, les boursiers fréquentent moins les restaurants scolaires que les non-boursiers

En Nouvelle-Aquitaine, la majorité des élèves suivant un cursus dans un lycée non agricole sont inscrits comme demi-pensionnaires. Les internes sont, en proportion, plus nombreux dans les départements ruraux et les plus petites villes, qui accueillent la majorité des lycées agricoles, comme, à l'opposé, les externes dans les grandes villes. Le niveau de vie des parents varie dans ces différents territoires, et influe sur l'inscription à la restauration scolaire. Ainsi, notamment les adolescents issus d'une famille aux revenus modestes sont moins souvent demi-pensionnaires que les autres. Il est probable que l'inscription renvoie pour une part aux préférences de l'élève : l'affirmation de leur autonomie conduit les plus âgés à préférer la restauration hors de l'établissement.

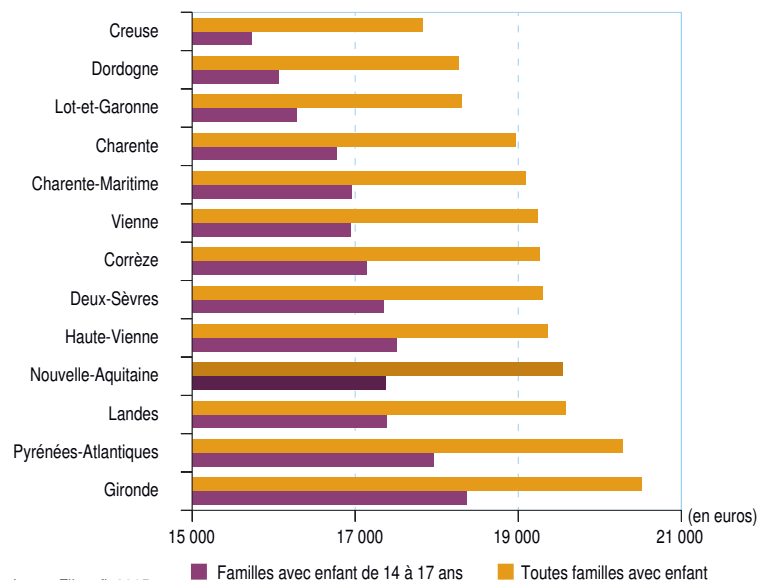
Pierre-Émile Bidoux, Cédric Lacour (Insee)

La restauration scolaire revêt des enjeux importants quel que soit l'âge du public : un enjeu de santé pour des enfants et adolescents, par l'accent mis sur la fourniture de repas équilibrés jour après jour. Un enjeu de développement durable et responsable aussi en sensibilisant les élèves au gaspillage, à la saisonnalité des produits, à l'intérêt des circuits courts et à la valorisation des productions locales. Enfin, un enjeu économique et social en permettant l'accès de tous les élèves, quels que soient leur origine sociale et leurs moyens, à un repas de qualité pour un coût réduit (2,82 € en moyenne à l'échelle régionale pour les familles qui ne bénéficient pas d'aide sociale).

À la rentrée 2018, en Nouvelle-Aquitaine, parmi les 205 000 élèves qui fréquentent un lycée public ou privé d'enseignement non agricole, 130 000 sont inscrits à la demi-pension. Ainsi, tous cursus confondus, deux élèves sur trois sont demi-pensionnaires au sein

1 Des écarts de niveaux importants entre départements qui se retrouvent dans les familles de lycéens

Niveau de vie médian annuel des familles, par département (en euros)



Source : Insee, Filosofi, 2015

des lycées, 15 % sont internes et 20 % externes.

Le poids financier de la restauration scolaire dépend de la composition du ménage et du territoire

Dans les lycées non agricoles, huit élèves sur dix sont âgés de 14 à 17 ans. Le niveau de vie (*définition*) médian des ménages auxquels ils appartiennent est moins élevé que celui de l'ensemble des ménages néo-aquitains (1 450 € par mois contre 1 630 €, *figure 1*). En effet, les fratries y sont généralement plus nombreuses et les enfants plus âgés. Quand ces élèves font partie d'une famille monoparentale, leur niveau de vie est encore plus faible.

Ces différences de revenus renvoient aussi aux écarts de ressources monétaires entre les départements néo-aquitains : la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques abritent des ménages plus aisés que la Creuse, le Lot-et-Garonne, la Charente ou la Dordogne. Ainsi, le niveau de vie médian des familles avec un enfant de 14 à 17 ans varie de 1 310 € dans la Creuse à 1 530 € en Gironde.

L'inscription à la demi-pension résulte d'un choix, plus ou moins contraint, qui dépend des caractéristiques de l'élève et de l'établissement fréquenté. Comprendre ces déterminants permet d'alimenter les réflexions sur la tarification.

Avec l'âge, les élèves sont moins souvent demi-pensionnaires

Parmi les facteurs propres à l'élève influençant son inscription à la demi-pension, l'âge, en particulier, apparaît déterminant : la part de demi-pensionnaires diminue en grandissant et cette baisse s'accroît lors du passage à la majorité. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, 71 % des élèves de 15 ans et moins sont demi-pensionnaires contre 42 % pour les 19 ans et plus. À l'inverse, la part d'élèves externes augmente avec l'autonomie acquise : les plus âgés peuvent sortir de l'établissement pour déjeuner à l'extérieur ou chez eux. Toutes choses égales par ailleurs, un élève de 19 ans ou plus a une probabilité d'être demi-pensionnaire inférieure de 14 % à celle d'un élève de 17 ans (*figure 2*).

Si globalement peu de différences s'observent entre les garçons et les filles (respectivement 64 % et 63 % de demi-pensionnaires), cet écart s'accroît avec l'âge. Chez les élèves de moins de 15 ans, les garçons sont légèrement moins nombreux à être inscrits à la demi-pension, mais la situation s'inverse en grandissant et la différence atteint 5 points chez les 19 ans et plus (39 % de filles sont demi-pensionnaires contre 44 % de garçons).

Le cursus suivi influence le régime de l'élève

Dans la région, les trois quarts des lycéens de la filière générale et technologique sont

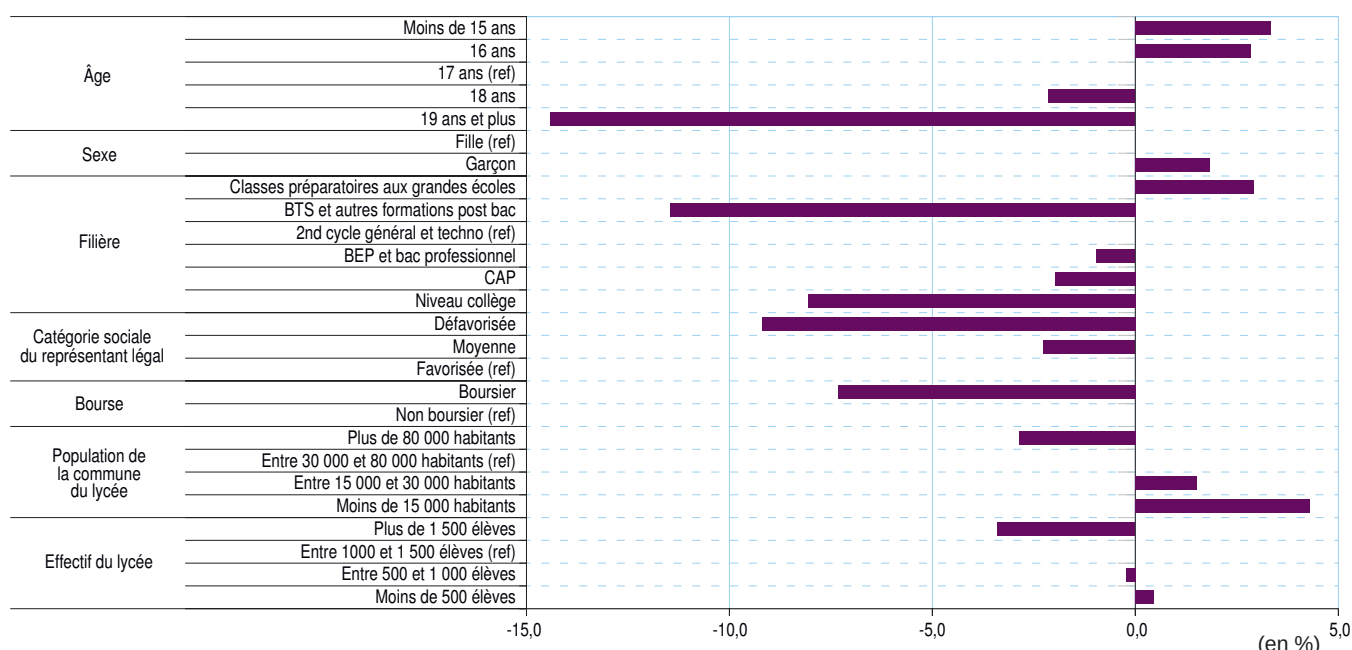
inscrits à la demi-pension, alors que seule la moitié des élèves de BEP, baccalauréat professionnel ou de CAP le sont. Néanmoins, une part importante de ces derniers sont internes.

Dans la filière générale, à l'inverse des lycéens, les élèves préparant un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou une autre formation post-bac sont les moins inscrits à la restauration scolaire (43 %) et majoritairement externes (53 %). Plus âgés (deux tiers ont 19 ans et plus), leur mode de vie se rapproche de celui des étudiants des universités. La probabilité qu'un élève de BTS soit demi-pensionnaire est, toutes choses égales par ailleurs, inférieure de 10 % à celle d'un lycéen de la filière générale.

En Nouvelle-Aquitaine, plus du tiers des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont internes. Les établissements offrant ces cursus sont situés dans les grandes villes de la région et les distances entre le domicile de l'élève et le lycée peuvent donc être importantes. Toutefois, lorsqu'un de ces élèves n'est pas interne, il y a plus de chances qu'il soit demi-pensionnaire qu'un lycéen de la filière générale. La spécificité de cette filière dans laquelle l'intensité et le temps consacré au travail scolaire sont conséquents explique sans doute la faible part d'élèves externes (17 %).

2 Une fois majeurs, les élèves de lycée sont beaucoup moins souvent inscrits à la restauration scolaire

Les déterminants de l'inscription à la demi-pension dans les lycées



Lecture : La situation de référence est celle d'une fille de 17 ans, dont le représentant légal appartient à la classe favorisée, non boursière, scolarisée dans un lycée général d'une commune de 30 000 à 80 000 habitants. Comparativement à cet individu de référence, à autres caractéristiques du modèle identiques, une élève issue de milieu défavorisé a une probabilité d'être demi-pensionnaire inférieure de 9 %.

Champ : élèves inscrits dans un lycée de Nouvelle-Aquitaine, à l'exception des internes.

Source : Depp, 2018

Une fréquentation aussi liée à des contraintes économiques

Ne pas fréquenter le restaurant scolaire peut être un choix lié à l'âge et au mode de vie des élèves, mais peut aussi résulter de contraintes économiques. Ainsi, dans la région, les élèves issus d'un milieu défavorisé (*définition des catégories*) sont moins inscrits à la restauration scolaire que les autres : 60 % d'entre eux contre 68 % pour ceux dont le représentant légal appartient à un milieu favorisé et 63 % pour les jeunes issus de la classe moyenne (*figure 3*).

Toutes choses égales par ailleurs, en Nouvelle-Aquitaine, la probabilité pour un élève de milieu défavorisé d'être inscrit à la demi-pension est 8 % inférieure à celle d'un élève issu de milieu favorisé. Ce constat se retrouve dans l'écart entre les boursiers (57 % de demi-pensionnaires) et les non-boursiers (64 %). Il est encore plus marqué dans la filière générale (61 % contre 71 %). Le calcul économique contribue fortement à l'inscription, mais la disponibilité d'un parent à l'heure du repas peut également intervenir : les enfants dont le représentant légal est chômeur ou inactif (y compris homme ou femme au foyer) sont, par exemple, les plus fréquemment externes (32 %).

L'internat tient une place importante dans les départements ruraux

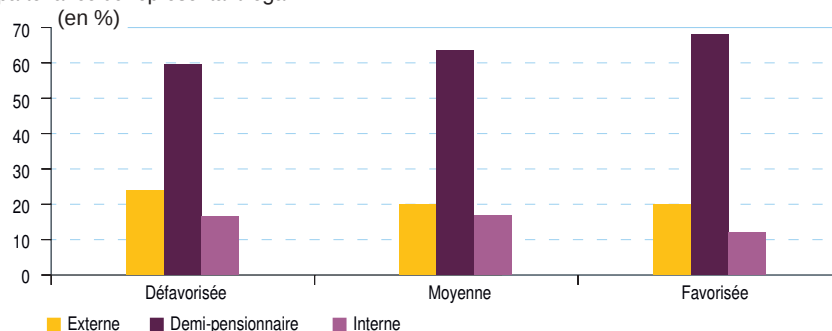
Les spécificités territoriales s'ajoutent aux différences liées aux niveaux de vie : selon le département, l'inscription à la demi-pension dans les lycées varie fortement (*figure 4*). Elle est la moins fréquente (49 %) en Creuse et en Corrèze, notamment parce que beaucoup d'élèves sont internes comme dans les Landes ou en Charente. À l'inverse en Gironde, département le plus densément peuplé de la région, seuls 8 % des élèves sont internes. En effet, dans les territoires peu denses, les distances domicile-établissement s'allongent et induisent un recours accru à l'internat. Les internes peuvent ainsi fréquenter la restauration scolaire trois fois par jour. Ainsi, en Creuse, l'inscription au Service de restauration et d'hébergement (internat et demi-pension) concerne 83 % des élèves fréquentant un lycée public ou privé.

L'externat privilégié dans les grandes villes

Les effets de densité de territoire se confirment avec l'impact de la taille de la commune accueillant les établissements. Dans les villes de 80 000 habitants ou plus, l'offre de restauration alternative aux abords des lycées peut favoriser l'externat : un tiers des élèves (et 57 % de demi-pensionnaires seulement) contre 12 % dans les villes de moins de 15 000 habitants. À l'inverse, dans ces dernières, cette offre n'existe pas toujours, et les domiciles familiaux sont

3 Les élèves issus de catégorie défavorisée moins fréquemment demi-pensionnaires

Répartition des régimes de restauration scolaire des élèves néo-aquitains par catégorie sociale d'appartenance du représentant légal

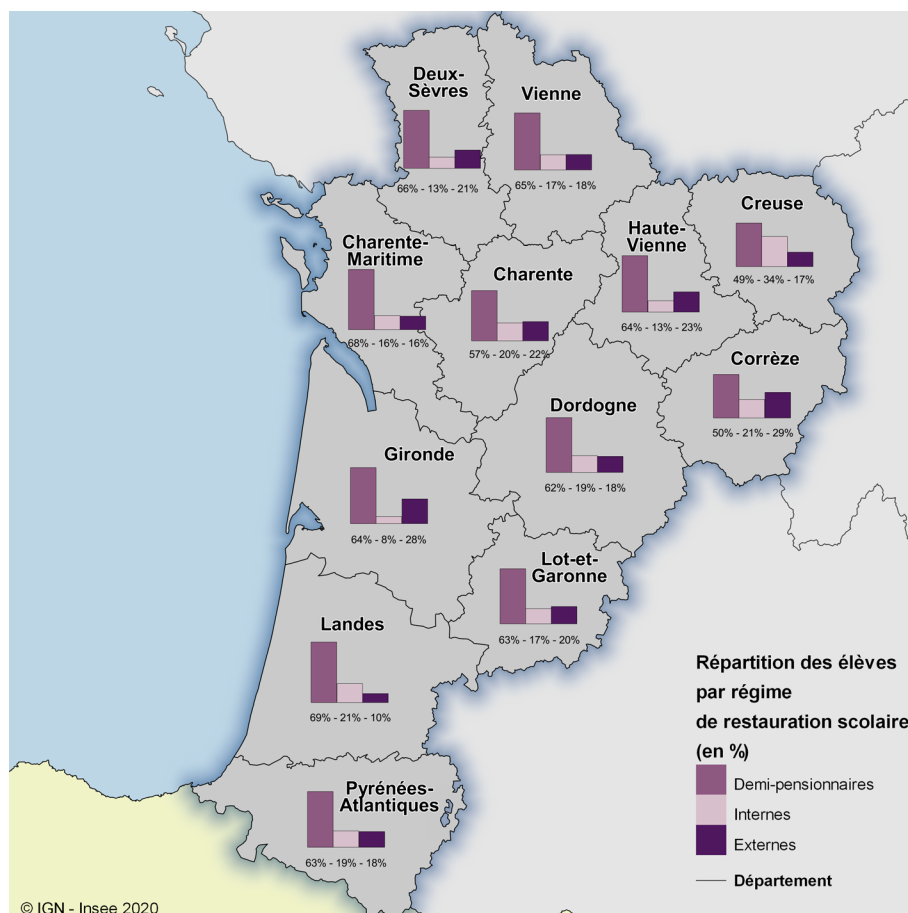


Note : la classification en catégorie défavorisée/moyenne/favorisée est une simplification de la classification en CSP opérée par la Depp. La catégorie défavorisée comprend les ouvriers, chômeurs n'ayant jamais travaillé et inactifs ; la classe moyenne comprend les agriculteurs, artisans, commerçants, employés et la catégorie favorisée, les cadres, professions intermédiaires et chefs d'entreprise. Le responsable légal de l'élève est la mère dans plus de 80 % des cas.

Source : Depp, 2018

4 Les demi-pensionnaires, majoritaires dans tous les départements néo-aquitains

Répartition des élèves inscrits dans les lycées par régime de restauration scolaire et par département, en %



© IGN - Insee 2020

Source : Depp, 2018

Dans les lycées agricoles, des pratiques différentes

Les lycées agricoles accueillent des élèves plus jeunes et souvent issus d'un milieu moins favorisé que ceux des autres lycées. De plus, ces établissements, de taille plus réduite, sont très fréquemment implantés dans des petites et moyennes communes. Ces spécificités expliquent des pratiques différentes en matière de régime scolaire : 6 élèves de lycée agricole sur 10 sont internes et 3 sur 10 sont demi-pensionnaires. Contrairement aux autres lycées, la part de demi-pensionnaires augmente avec l'âge dans les lycées agricoles : le passage à l'autonomie de l'élève se traduit par des basculements de l'internat à la demi-pension.

Pour plus de 80 % des élèves, le lycée agricole est implanté dans une commune de moins de 15 000 habitants. Cependant, même dans les plus grandes communes, la part d'internes reste bien supérieure dans les lycées agricoles, effet probable des distances domicile-établissement parfois importantes en fonction des spécialités enseignées. Le rayon de recrutement des lycées agricoles est plus étendu que celui des autres lycées.

d'avantage distants, ce qui favorise l'internat : 20 % des élèves contre 10 % dans les villes de 80 000 habitants ou plus.

La répartition par régime diffère selon la taille de l'établissement : dans ceux de moins de 500 élèves, 53 % d'entre eux sont

inscrits à la restauration scolaire alors qu'ils sont 69 % dans les établissements de plus de 1 000 élèves. La taille de la commune et celle du lycée vont de pair, hormis dans les établissements d'enseignement privé sous contrat, souvent plus petits : 46 % des élèves inscrits dans le privé sont externes.

L'ensemble de ces facteurs impacte l'inscription à la restauration scolaire dans les lycées. Au-delà du coût, d'autres éléments s'avèrent plus difficiles à mesurer, notamment la qualité des repas ou l'organisation des emplois du temps. ■

Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Les niveaux de vie sont calculés à partir de Filosofi 2015 sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Les unités de consommation (**uc**) sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Dans la **catégorie sociale** issue de la base élève de la Depp, la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est une variable centrale de description de l'origine sociale des élèves. Mobilisable dans les bases de données des élèves, elle est utilisée dans de nombreuses études et recherches en éducation. L'indice de position sociale se présente donc comme une variable dérivée de la PCS. Pour qualifier l'origine sociale d'un élève, les catégories socioprofessionnelles des parents sont regroupées en trois catégories. La catégorie « favorisée » compte surtout des parents cadres, enseignants, chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale. La catégorie « moyenne » regroupe les parents agriculteurs, artisans, commerçants ou employés. La catégorie « défavorisée » compte principalement des parents ouvriers ou n'ayant jamais travaillé. Ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance » à l'école. De plus, on ne retient que la catégorie sociale de la personne se déclarant « responsable légal », dans 80 % des cas, la mère.

Méthodologie

L'utilisation des modèles de régression logistique permet d'isoler les déterminants de l'inscription à la demi-pension et leurs effets spécifiques pris un à un, les autres variables étant contrôlées. La régression logistique permet donc de mesurer le lien statistique existant entre les caractéristiques de l'élève, de l'établissement fréquenté et le fait d'être demi-pensionnaire ou externe. Si l'effet du prix du repas n'apparaît pas dans la modélisation, il a toutefois été contrôlé : une diminution du tarif augmente la probabilité d'inscription à la demi-pension alors qu'une augmentation du tarif diminue cette probabilité. Ces résultats sont tirés de l'exploitation de la base élèves 2018 de la Depp qui intègre les lycéens des secteurs public et privé.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Collégiens landais : un accès à la restauration scolaire facilité par des aides », *Le Quatre pages Insee Aquitaine* n° 220, juin 2014.
- « Connaissance des revenus et politiques publiques : la tarification des repas dans les collèges des Deux-Sèvres », *Décimal Insee Poitou-Charentes* n° 330, juin 2013.
- « Cantines des collèges de l'Essonne : une fréquentation sensible au revenu des familles », *Insee Ile-de-France à la page* n° 392, juin 2012.

